



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-225

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le samedi 15 juin à 14 heures 30 au dimanche 16 juin 2024 à une heure**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons,

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons,

Vu la demande de Madame Myriam MATTON, présidente de l'amicale des écoles publiques de Berguette, domiciliée à ISBERGUES au 68 B impasse Berthe Morisot, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes, le samedi 15 juin de 14 heures 30 au dimanche 16 juin 2024 à une heure au complexe Edmond Mille.

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Myriam MATTON, présidente de l'amicale des écoles publiques de Berguette est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion de la fête des écoles le samedi 15 juin de 14 heures 30 au dimanche 16 juin 2024 à une heure au complexe Edmond Mille.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le - 4 JUIN 2024

Publié le 13 JUIN 2024

Le Maire,

David THELLIER